

Conclusion

DES DÉFIS ET DES ENJEUX... POUR LE RENOUVELLEMENT DES POLITIQUES CULTURELLES NATIONALES

Diane Saint-Pierre et Claudine Audet

Dans les pays occidentaux analysés dans cet ouvrage, le développement des politiques culturelles témoigne de l'engagement croissant des gouvernements nationaux, mais aussi de celui des autres paliers de gouvernement et autres acteurs de la société civile dans la promotion de la culture et dans l'organisation progressive de structures administratives et budgétaires qui leur sont dévolues. Les collaborateurs à cet ouvrage ont aussi fait état de défis et enjeux, souvent partagés dans le monde occidental et influencés notamment par des débats au sein d'organisations internationales et supranationales. Les réponses ne sont pas simples et se traduisent de manière différente d'un pays ou d'une société à l'autre. En fait, elles sont souvent plurielles et surtout singulières au regard de contextes économiques, sociaux et culturels particuliers, de l'historicité des actions culturelles publiques et des effets marquants de la mondialisation accélérée sous toutes ses formes. Ces auteurs en ont donc proposé des lectures différenciées, tantôt historiques, tantôt très contemporaines, avec cet accent mis sur des événements politiques et constitutionnels, des contraintes socio-économiques ou des changements culturels marquants, et ce, afin de

saisir les fondements de ces politiques et d'en comprendre les évolutions et les effets observés.

Ainsi, pour expliquer les origines des politiques culturelles de l'Espagne, il fallait aussi en rappeler les « racines historiques » (fin du régime franquiste, retour de la démocratie et création des communautés autonomes dans les années 1970) et leurs diverses sources d'influence. La Belgique, pour sa part, a connu un transfert graduel des compétences vers les régions et les communautés linguistiques depuis cinquante ans, ce qui a nécessairement eu des effets sur les politiques culturelles contemporaines, alors que la Suède, comme bien d'autres pays d'ailleurs, est passée en quelques décennies d'un pays très homogène, sur les plans culturel, ethnique et linguistique, à une société hétérogène et multiculturelle. D'autres auteurs encore ont fait état du rôle particulièrement interventionniste de l'État dans la culture, comme en France ou au Québec, ou moindrement interventionnistes, comme ces États fédéraux que sont l'Allemagne et la Suisse, alors que les États-Unis demeurent un cas de figure avec leur « exceptionnalisme » en ce domaine. Quant au Royaume-Uni, les changements amorcés après l'arrivée au pouvoir du Nouveau Parti travailliste, en 1997, ont entraîné une manière nouvelle de gérer la politique culturelle en Angleterre, alors que le pays de Galles et l'Écosse sont, pour leur part, dans un processus d'apprivoisement et d'adaptation de la dévolution, entreprise à la fin des années 1990, laquelle a un impact important dans le domaine de la culture. Ce qui est clair, c'est que tous les pays et les nations traités dans cet ouvrage font montre de changements au sein de leur société respective ainsi que de difficultés importantes incitant, à des degrés divers, à un re-questionnement, voire à un renouvellement de leur politique culturelle nationale. Sans rappeler tous les enjeux et défis soulevés dans cet ouvrage, nous proposons un bref retour sur certains d'entre eux qui semblent particulièrement majeurs et souvent partagés.

Un premier défi est celui de traduire l'élargissement de la notion de culture en politiques et en programmes publics. Si traditionnellement les États nationaux et leur gouvernement respectif ont estimé qu'il suffisait de gérer les « affaires culturelles » à l'aide de mesures et d'instruments élaborés au gré des besoins culturels et des demandes croissantes des publics, de nos jours une conception plus élargie de la notion de culture semble imposer de nouvelles manières de « penser » la politique culturelle. Cette dernière ne se restreint plus aux seuls

domaines des arts et du patrimoine, vecteurs de l'identité et de la cohésion nationales, mais embrasse de nouvelles préoccupations et s'étend aux autres domaines d'intervention que sont l'immigration et la diversité culturelle, l'économie et les finances publiques, l'internationalisation des marchés et les nouvelles technologies de l'information, le développement durable et l'environnement, l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi, la décentralisation et le développement urbain. Mais l'extension des champs d'intervention ayant des liens croissants et de plus en plus étroits avec le domaine de la culture ne va pas sans poser divers problèmes, dont celui d'une prise en compte de ce domaine d'intervention par des ministères et des organismes publics qui ne lui sont pas traditionnellement dévolus.

Thème fort s'il en est un de la décennie 2000, la diversité culturelle est devenue une préoccupation majeure de la plupart des États nationaux occidentaux. **Prendre en considération la diversité culturelle dans les politiques culturelles**: voilà un défi très présent dans l'actualité politique et gouvernementale. Comment cela doit-il se traduire en actions culturelles publiques? Cette question est complexe puisque la notion même de diversité culturelle comporte plusieurs dimensions et est plus ou moins « englobante », selon le contexte. Cependant, l'importance croissante accordée à la diversité culturelle, tant par les organisations internationales que par bon nombre d'États, conduit à poser la question de son intégration aux politiques culturelles nationales. Il s'agit d'un défi de taille car il renvoie à la notion d'identité et à la place qu'a pu prendre l'objectif d'affirmation identitaire parmi les fondements de certaines politiques culturelles nationales, comme celles de la communauté française de Belgique, du pays de Galles ou du Québec, par exemple. Dans plusieurs nations ou pays traités, la question de concilier l'ouverture à la pluralité et le respect des valeurs et de la langue du groupe majoritaire se pose toujours avec acuité. Comment l'État peut-il soutenir ses collectivités dans cette tâche de « gérer » la diversité culturelle? Chose certaine, entre le discours « diversitaire » (terme emprunté à Emmanuel Négrier), présent dans plusieurs pays, et la pratique, il semble y avoir des pas à franchir puisque la diversité culturelle demeurerait encore largement en marge du système culturel.

Intimement lié aux précédents, un autre défi souligné est celui de **resituer le champ culturel et artistique** à l'égard des autres domaines et forces en présence dans la société: l'économie, le développement

urbain, les problématiques sociales, etc. Si, pour certains auteurs, l'autonomie du champ culturel doit être « protégée » des pressions économiques et des modes de gestion publique en découlant souvent, pour d'autres, les politiques culturelles doivent être repensées en vue d'une meilleure prise en compte des autres préoccupations de la société. Ainsi, pour certains auteurs, c'est toute la relation entre la culture et l'économie qui doit être mieux définie. Pour d'autres, les politiques culturelles doivent intégrer des manières de jouer le rôle de moteur social qui leur incombe et qu'elles semblent avoir délaissé. Bref, ce qui est clair, c'est qu'un appel à une vision plus globale et intégrée de la politique culturelle se fait de plus en plus entendre, posant ainsi le défi incontournable de repenser, d'une part, l'autonomie du champ culturel et artistique et, d'autre part, les liens et les délimitations entre ce champ et les autres dimensions de la société.

Au regard de ce qui précède, la transversalité accentuée des actions publiques apparaît donc comme un phénomène majeur, qui soulève le défi de **dépasser les cloisonnements administratifs et sectoriels traditionnels** (ministère spécialisé, industries culturelles, arts, patrimoine, etc.). Elle interroge le rôle du ministère de la Culture, qui n'apparaît plus toujours comme le maître d'œuvre – du moins l'unique – de l'action culturelle publique. Comme l'ont souligné plusieurs auteurs, cette transversalité serait devenue nécessaire, obligeant de plus en plus d'autres ministères et organismes publics, mais aussi les divers paliers de gouvernement et bien d'autres acteurs de la société civile, à jouer des rôles accrus en matière de développement culturel. Étroitement liés à des impératifs économiques, sociaux et démocratiques, les mouvements de décentralisation, de délégation, de déconcentration ou de dévolution qui se sont amplifiés depuis les années 1980 ont largement contribué à ces transformations. Chose certaine, si ces mouvements et contextes changeants, tout comme le « traitement » de nouveaux enjeux par le pouvoir politique, exigent une révision du fonctionnement traditionnel de l'administration « culturelle » publique, ils obligent aussi à des relations nouvelles avec les milieux culturels intéressés et, plus largement, avec les collectivités directement concernées.

Par ailleurs, se pose pour les politiques culturelles nationales le défi de **mieux tenir compte des réalités des collectivités locales et territoriales**. En effet, avec d'autres phénomènes, comme le déclin des États-nations, la mondialisation et l'élargissement de l'Union européenne, la décentralisation a favorisé l'émergence de préoccupations liées aux

territoires (collectivité, ville, région) et à leur gouvernement respectif. La concurrence entre les grandes villes, lesquelles misent de plus en plus sur la culture comme facteur de développement et de rayonnement, n'est pas non plus sans conséquences. L'autonomie et le dynamisme croissants des collectivités posent notamment l'enjeu de décalages possibles entre les initiatives et actions de développement culturel local et territorial, notamment en raison des moyens financiers très variables, voire inégaux, dont elles disposent. Ces changements soulèvent la question de l'intégration du territoire et de sa mise en relation avec les conceptions des politiques culturelles « nationales » qui prévalaient jusqu'alors. Ils invitent aussi à repenser le partage des compétences culturelles et des divisions institutionnelles afin de mieux tenir compte de l'autonomie accrue des villes et des régions. Par ailleurs, les auteurs ont fait ressortir les problèmes - chevauchements, tensions, difficultés à définir des objectifs communs, etc. - que suppose le partage des responsabilités et des pouvoirs entre les paliers de décision (niveaux de gouvernement). Certains en concluent que l'un des défis majeurs des politiques culturelles nationales dans les années à venir sera justement la gestion de la décentralisation et de ses conséquences. D'autres font aussi valoir que, si la pluralité des acteurs et des modes d'intervention constitue un défi de taille pour les États, elle constitue également une richesse du modèle de politiques culturelles et donc une caractéristique à préserver.

Enfin, un dernier défi qui fait écho à ceux qui précèdent est cette nécessité de **reconstruire un référentiel ayant force de légitimité**, et ce, au regard des référentiels pluriels actuels: la ville, le territoire, l'économisme dominant, la démocratie participative, le développement durable, etc. Cette reconstruction s'impose parce que, d'une part, les fondements des politiques culturelles sont ébranlés et, d'autre part, une pluralité de référentiels sont apparus graduellement et coexistent de nos jours. Ce défi renvoie notamment à la remise en question des objectifs de démocratisation et à la critique d'autres notions, comme démocratie, participation, citoyenneté et diversité culturelle. Pour plusieurs auteurs, il faut donc clarifier les réalités et les valeurs sous-jacentes aux notions véhiculées, revoir le sens des concepts de démocratisation et de démocratie, de participation et d'accessibilité, enfin, réfléchir à la manière d'en concrétiser l'application, ceci dans un nouveau contexte économique, politique et mondial.